

CRÉATION OU ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'entreprise :

Numéro d'entreprise (NEQ) :

Nom du responsable de la demande :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Secteurs d'activité :

Adresse de correspondance (si différente) :

Téléphone :

Courriel :

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

À COCHER

Être citoyen canadien ou résident permanent, âgé de 18 ans ou plus.

Posséder une expérience et/ou la formation pertinente et/ou démontrer une capacité de gestion suffisante pour mener à bien le projet.

Travailler un minimum de trente-cinq heures par semaine au sein de son entreprise, et ce, dès le démarrage et ne pas exercer d'autres activités (études, travail ou autre entreprise) à temps complet.

Ne pas déjà avoir obtenu, au courant de l'année précédente à compter de l'octroi de la subvention, une contribution financière de la MRC dans le même volet.

Fournir un plan d'affaires avec prévisions financières sur 2 ans.

Dans le cas d'un démarrage d'entreprise, la mise de fonds doit représenter au minimum 20 % du coût du projet et être égale ou supérieure à l'aide financière accordée au projet. Dans le cas d'une acquisition d'entreprise, la mise de fonds demandée doit être égale ou supérieure à l'aide octroyée.

Avoir sa place d'affaires dans la MRC des Maskoutains et être enregistrée au Registre des entreprises du Québec (REQ).

Avoir moins de 36 mois d'activités dans le cas d'un démarrage d'entreprise.

S'engager à demeurer sur le territoire de la MRC des Maskoutains pour une période minimale de 2 ans.

3. MISE EN CONTEXTE ET ORIGINE DU PROJET

5. DESCRIPTION DU PROJET

5.1 DESCRIPTION DU PROJET

Dans cette section, veuillez aborder les thèmes suivants :

A. Mise en œuvre du projet (produits, services, procédés, approvisionnement responsable, aménagement, main-d'œuvre).

B. Analyse de marché (marché global, marché visé, stratégie marketing).

C. Analyse de la concurrence (qui sont les concurrents, quels sont leurs avantages et inconvénients).

D. Avantages concurrentiels (quels sont vos avantages sur le marché).

6. ÉCHÉANCIER ET BUDGET

6.1 ÉCHÉANCIER (PRINCIPALES ÉTAPES DE RÉALISATION DU PROJET)

Étapes	Dates prévues de réalisation

6.2 MONTAGE FINANCIER DU PROJET

Concrètement, le démarrage de l'entreprise implique les frais suivants :

COÛT TOTAL DU PROJET	FINANCEMENT
Bâtiment et terrain	MISE DE FONDS
Mobilier	Financement
Équipement	Marge de crédit
Améliorations locatives	Subvention
Honoraires professionnels	Autre
Certification et licence	
Autre	
Coût du projet	Financement total

IMPORTANT

CONTRIBUTION MAXIMALE DU FAE :

Entreprise de service : 3 000 \$;

Commerce de proximité* : 5 000 \$;

Entreprises manufacturières : 10 000 \$.

- La subvention ne peut excéder **20 % du coût total du projet**.
- Les aides combinées (provinciales + fédérales + MRC) ne peuvent dépasser **50 % des dépenses admissibles**.
- Dans le cas d'un démarrage d'entreprise, la mise de fonds doit représenter au minimum 20 % du coût du projet et être égale ou supérieure à l'aide financière accordée au projet. Dans le cas d'une acquisition d'entreprise, la mise de fonds demandée doit être égale ou supérieure à l'aide octroyée.
- Le fonds de roulement n'est pas une dépense admissible de la subvention.

DÉPENSES ADMISSIBLES :

- Achat de terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, frais d'incorporation et toutes autres dépenses de même nature à l'exception des dépenses d'achalandage;
- L'acquisition de technologie (savoir-faire, licences, accords de fabrication, brevets), de logiciels ou progiciels et toutes autres dépenses de même nature.

DÉPENSES INADMISSIBLES :

- Les dépenses affectées à la réalisation d'un projet, mais effectuées avant la date de la réception de la demande d'aide officielle par la MRC des Maskoutains;
- Les honoraires et frais de service de consultants d'une entreprise dans laquelle l'entrepreneur possède une participation;
- Dépenses relatives au fonctionnement d'une entreprise au financement de son service de la dette, au remboursement d'emprunt à venir, au fonds de roulement ou au financement d'un projet déjà réalisé.

7. PRÉVISIONS FINANCIÈRES

7.1 HYPOTHÈSES DES VENTES

Année 1 : estimés à environ	\$	Année 2 : estimés à environ	\$
-----------------------------	----	-----------------------------	----

7.2 FRAIS FIXES PRINCIPAUX ET MONTANT ANNUEL

7.3 ANALYSE DE LA LIQUIDITÉ ET DES BÉNÉFICES

Les prévisions financières démontrent un niveau de liquidité suffisant, compte tenu du fonds de roulement actuel et des prévisions de croissance des revenus.

Bénéfice estimé année 1	\$	Bénéfice estimé année 2	\$
-------------------------	----	-------------------------	----

7.4 ÉTATS FINANCIERS PRÉVISIONNELS

En annexe

8. ANNEXES À FOURNIR

Lettres d'appui du milieu, si applicable.

Lettres confirmant les autres sources de financement (reçues ou à recevoir).

Soumissions, si applicables.

États financiers des deux dernières années (si existant).

Prévisions financières sur deux ans.

Plan d'affaires.

Photos, plans ou documents pertinents.

Autres (préciser) :

9. SIGNATURE

Je, , représentant(e) dûment autorisé(e) de , fais une demande officielle de financement au

Fonds d'aide aux entreprises de la MRC des Maskoutains (FAE) pour un montant de \$.

Je certifie que les informations contenues dans ce formulaire et les documents ci-annexés sont, à mes connaissances, complètes et véridiques en tous points. J'accepte que les documents transmis demeurent la propriété de la MRC des Maskoutains. Les renseignements recueillis sur ce formulaire de même que ceux qui se joindront au dossier par la suite, seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux personnes affectées à la MRC des Maskoutains, à Saint-Hyacinthe Technopole, au comité de gestion, au conseil de la MRC des Maskoutains et aux personnes impliquées dans le processus décisionnel du dossier. Les renseignements demandés sont requis pour l'analyse du dossier et pour des fins de compilation statistique. L'aide financière accordée dans le cadre de cette mesure est une contribution du gouvernement provincial et à ce titre, les représentants du ministère et de la MRC des Maskoutains peuvent consulter les dossiers aux fins de vérification et d'évaluation.

Nom

Signature

Fonction

**Veuillez faire parvenir votre
demande à l'adresse suivante :**

Saint-Hyacinthe Technopole
(Développement économique de la
grande région de Saint-Hyacinthe)

1000, rue Dessaulles
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W1
Téléphone 450 774-9000
info@st-hyacinthetechnopole.com